

# LA VOIX DES RETRAITÉS

N°21  
avril  
2021

Actualités FNTÉ/CGT

## SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Etat d'urgence, état d'exception ?  
- EDF : le scandaleux projet Hercule
- Page 3 : - Défendre et reconquérir la sécu  
- Hausse des tarifs des "complémentaires santé"
- Page 4 : - La 5ème branche est à combattre  
- Humeur

EDITORIAL



### C'EST LA QUESTION DU POUVOIR D'ACHAT QUI EST D'ACTUALITÉ !

La crise économique découlant de politiques gouvernementales libérales successives, a entraîné une explosion de la pauvreté, notamment au niveau des jeunes et des retraités.

Sur les dix dernières années, nos pensions nettes ont évolué seulement de 3 %, pour une inflation de 11 % ! De plus, leurs montants ont été impactés par différentes augmentations : + 1,7 point de CSG,

+ 3,6 % en moyenne pour les complémentaires de santé, ainsi que l'électricité, le gaz, les transports et les produits alimentaires. C'est près de deux mois de pensions sacrifiées au cours des trois dernières années.

La revalorisation de 0,4 % au 1er janvier 2021 (perçue le 9 février) et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation. Emprunons-nous de la grande consultation lancée par l'UCR ayant pour thème : « *Que me faut-il pour vivre ? De quoi ai-je besoin ?* »

**C'est 300 euros qu'il nous faut tout de suite, comme le porte la CGT. Nous rappelons également notre revendication de fixer le montant de la retraite minimale, à taux plein, à hauteur du SMIC porté à 1800 euros brut.**

Tandis que le gouvernement déverse des dizaines de milliards aux entreprises du CAC 40 qui génèrent d'énormes profits, il consent aux licenciements, aux fermetures de sites, ferme les yeux sur la précarité salariale, supprime des lits d'hôpitaux en pleine pandémie.

Retraités, nous ne sommes pas épargnés par cette crise sociale et sanitaire, beaucoup la vivent très mal. Certains médias et politiques présentent les retraité-e-s comme des privilégiés. Pire, pour d'autres comme une charge pour le pays. Ce n'est pas à nous de payer cette crise. Nos pensions de retraite ne sont par ailleurs, ni un cadeau généreusement octroyé, ni une allocation ! Les cotisations sociales versées pendant la vie active génèrent des droits. Celui de vivre décemment en fait partie.

Avec un 3<sup>ème</sup> confinement, les attaques sont permanentes contre nos libertés fondamentales. Combattons tous ensemble cette dérive sécuritaire.

Même si nous n'avons pas pu fêter dignement les 75 ans de notre Sécurité sociale, pandémie oblige, ne baissons pas la garde face au patronat et aux gouvernements successifs qui ne cessent de remettre en cause cette conquête sociale, cette innovation progressiste et militante inégalée. Mobilisons-nous aussi contre le financement de la 5<sup>ème</sup> branche par les familles, les salariés et les retraités.

Notre UFR avec ses militant-e-s et syndiqué-e-s, se doit d'être de tous les combats contre la casse de tous les services publics et particulièrement, en ce moment, celui de l'énergie au travers du projet Hercule.

Nous devons participer, tous et toutes, au renforcement de notre CGT, veiller à la qualité de notre vie syndicale en travaillant avec nos syndicats d'actifs, à la continuité syndicale. Pour répondre aux sollicitations de nos syndiqué-e-s, comme par exemple, les dossiers IRCANTEC, nous devons renforcer notre CN-UFR. **Ce sera un des enjeux du 50<sup>ème</sup> congrès fédéral.**

**Confiants, déterminés, rassembleurs, porteurs de valeurs humanistes et de paix, construisons notre CGT de lutte de classe.**

Michel LUCOT  
Membre Bureau UFR

0,6% De Baisse Du Pouvoir D'ACHAT AU PREMIER TRIMESTRE



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES TRAVAILLEURS  
DE L'ÉTAT

263, rue de Paris  
Case 541  
93515 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 55 82 89 00  
Fax : 01 55 82 89 01  
E-mail : trav-etat@cgt.fr  
N° CPPAP : 0321 S 06424

**En novembre 2015, suite aux vagues d'attentats à Paris, l'état d'urgence était mis en œuvre jusqu'au 30 novembre 2017.**

Depuis le 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été décrété dans le cadre de la pandémie de la Covid 19, et il est à ce jour, reconduit jusqu'à juillet 2021.

En clair, cela signifie que durant 6 années, nous aurons vécu pendant plus de 3 ans sous cet état d'exception.

Cette situation qui a tendance à devenir la règle permet aux préfets, au ministre de l'intérieur, au Premier ministre de prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires, comme interdire les manifestations, les rassemblements festifs ou revendicatifs,

instaurer un couvre-feu. Non, il n'est pas normal de vivre en état d'urgence quasi permanent, sans attenter à la démocratie.



La démocratie, c'est entre autres, la possibilité pour les citoyens de pouvoir s'exprimer, revendiquer, se réunir et manifester sans aucune entrave de déplacement.

Si l'on peut admettre ces restrictions pour quelque temps, il n'est pas possible qu'elles deviennent la norme. C'est un démantèlement de l'état de droit par la mise en place d'une politique sécuritaire, sous prétexte de la crise sanitaire, de la lutte contre la radicalisation et des risques d'attentats, que le gouvernement actuel organise.

La CGT vous appelle à combattre dès maintenant cette dérive sécuritaire au risque à terme de ne plus être autorisé à le faire.

## ▼ EDF : LE SCANDALEUX PROJET HERCULE

/ Christian BESSON

**Le projet de réorganisation du groupe EDF, baptisé « Hercule » prévoyait de scinder EDF en deux entités. Finalement, se traduira en trois entités indépendantes regroupées dans une holding avec privatisation d'une partie. Le projet de loi risque d'être adopté par voie d'ordonnance, passant outre le Parlement.**

**Hercule a évolué vers le pire.**

Le découpage fomenté par le gouvernement est le suivant :

1- EDF Vert pour les entités les plus profitables (Energies renouvelables : la petite hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque, les réseaux électriques Enedis et SEI) et serait largement ouvert aux investisseurs privés.

2- EDF Bleu qui resterait public pour les entités sensibles nécessitant des investissements lourds comme le nucléaire.

3- Azur serait une filiale d'EDF Bleu et aurait la charge des barrages hydroélectriques dont les concessions seraient remises en concurrence.

**Les baisses de tarifs ne sont pas à l'ordre du jour, ni l'amélioration du service de proximité.**

**Ce projet purement financier, inspiré directement par des banques d'affaires, vise à spolier un bien public sans envisager la moindre amélioration du service rendu à la collectivité nationale :**

➤ En introduisant en Bourse la partie la plus rentable de l'entreprise (EDF vert) et en préparant la cession future des barrages électriques (Entièrement financés par les Français),

➤ En laissant à la collectivité publique le soin de gérer les risques financiers liés à la filière nucléaire (Une centrale nucléaire a une durée de vie moyenne de 50 ans et personne n'a une visibilité sur les prix futurs de l'électricité sur une telle durée).

**Ce projet, à mille lieues des valeurs du service public, sacrifiera délibérément les intérêts des salariés, des usagers et des contribuables au profit exclusif**

**d'actionnaires privés. C'est un pur scandale !**

**Exemple Texan :**

**Au Texas, après la vague de froid, des factures d'électricité à cinq chiffres.**

Confrontés à des températures extrêmes, de nombreux habitants ont reçu des factures aux montants faramineux, jusqu'à 17.000 dollars. Ça fait frémir, non ?

Une pointe à 9 000 dollars du MegaWhattheure pour une moyenne saisonnière habituelle de 50 dollars : les capitalistes se frottent les mains... les Texans également mais pour se les réchauffer.

Un couple doit 3800 euros pour 15 jours d'électricité soit 3 fois plus que leur facture annuelle habituelle !

Ce sont les dégâts collatéraux de la concurrence libre et non faussée chère à notre commission européenne qui rêve de casser EDF et proposer un marché de l'énergie complètement dérégulé.

# ▼ DÉFENDRE ET RECONQUÉRIR LA SÉCU : ENCORE ET TOUJOURS...

/ Gilles LE MIGNON

Le gouvernement effectue un nouveau tour de vis austéritaire avec le projet de financement de la Sécurité sociale, alors que la Cgt fête le 75ème anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale.

Le combat pour défendre et reconquérir la Sécurité sociale, notre bien commun, est plus que jamais d'actualité, pour un nouveau progrès de société.

Ce n'est ni aux salariés ni aux retraités de payer la crise du Covid-19, martèle la Cgt, et le besoin de créer le rapport de force nécessaire pour que le financement de la Sécurité sociale réponde aux besoins de la population est toujours aussi fort.

La Sécurité sociale, créé en 1945, et ses principes sont d'une modernité saisissante pour l'époque.

Son financement repose sur les cotisations sociales, part prélevée



sur les richesses produites, qui donnent corps à un double principe de solidarité : « je cotise selon mes moyens et reçois selon mes besoins ».

Pas de lien entre celui qui paie et celui qui reçoit, contrairement au système assurantiel.

Instituer un droit universel avec le principe de la solidarité intra et intergénérationnel est l'œuvre in-

novante de l'ancien ministre du travail, né il y a 125 ans.

A noter qu'il aura fallu attendre 2011 pour que son nom soit enfin reconnu. Après une longue bataille militante, le dictionnaire Larousse a ainsi accepté de faire figurer le ministre communiste Ambroise Croizat dans ses pages. Dans la foulée, le Robert l'a enfin fait également.

Aujourd'hui, la Sécurité sociale fait partie du patrimoine vivant de tous les français et la fondation du système de santé publique créé par Croizat est l'une des plus grandes conquêtes sociales.

Et nous devons tous et toutes avec acharnement continuer à défendre ce patrimoine social.

Une bonne raison aussi, pour qu'Ambroise Croizat soit digne d'entrer au Panthéon, comme le réclament, sa famille et diverses organisations politiques et associatives.

# ▼ HAUSSE DES TARIFS DES « COMPLÉMENTAIRES SANTÉ » ENCORE UN RACKET D'ÉTAT

/ Gilles LE MIGNON

Pour la troisième année consécutive, les tarifs des « complémentaires santé » vont encore augmenter.

Une analyse de l'UFC-Que choisir, portant sur 623 contrats individuels, provenant de 123 organismes complémentaires, pour 2020 et 2021, permet de mettre en évidence une inflation médiane des assurances santé de 4,3% en 2021, soit trois fois plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des français, cette année.

Cela correspond à un surcoût annuel médian de 79 euros, qui dépasse même les 200 euros pour près d'un assuré sur cinq. Une hausse qui risque de peser lourd, en période de crise, sur le budget des ménages. Une inflation qui poursuit tristement les hausses massives de cotisations ces dernières années, 4% en 2019 et 5% en 2020.

D'autant que ces augmentations de tarifs s'inscrivent dans un contexte de crise sanitaire qui a été favorable aux organismes complémentaires. En effet, l'épidémie de Covid-19 a entraîné une baisse des remboursements, qui a permis aux organismes d'économiser

2,2 milliards d'euros.

Ce qui les rend donc « injustifiables ».

La Cgt dénonce, une fois de plus, ces hausses de tarifs répétées, et préconise des remboursements et des prestations à 100% par la Sécurité sociale.



# ▼ LA 5<sup>ÈME</sup> BRANCHE EST À COMBATTRE

/ Jean-Claude HAMELIN

**La CGT affirme que la perte d'autonomie est partie intégrante de la Santé.**

**Hors, la loi du 6 août 2020 a entériné la création d'une 5e branche.**

Son financement est fondé sur l'impôt et pas sur les cotisations sociales. La contribution sociale généralisée [CSG] contribuera à hauteur de 90% des besoins de cette 5e branche, soit 1,9 point de son budget. Le reste proviendra de la contribution de solidarité pour l'autonomie [CASA] payée par les retraités-es et par la journée de travail gratuite.

De plus, 0,15 point de CSG supplémentaire, aujourd'hui, affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale [CADES], sera versé à partir de 2024.

L'accroissement du nombre de retraités durant les prochaines années, laisse supposer que les

personnes en perte d'autonomie seront plus nombreuses. Il faudra donc des moyens supplémentaires pour assurer le financement de cette 5<sup>ème</sup> branche. Tout laisse à penser que des augmentations de la CSG et de la CASA seront imposées, voire l'ajout d'une journée complémentaire de travail gratuit, ou d'autres prélèvements fiscaux.

Face à ces probabilités, la CGT considère qu'il ne faut rien lâcher sur l'exigence de l'intégration du droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financé par les cotisations sociales. Une loi peut être abrogée.

La CGT revendique la mise en place d'un grand service public de l'autonomie, en établissements ou à domicile avec 200 000 embauches dans les ÉHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide

à domicile. Ces dispositions ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une nouvelle loi sur le grand âge et l'autonomie promise par le président Macron en 2019. Hors, le rapport Vachey tourne le dos à ces intentions puisqu'il vise à ponctionner les retraités-es par des mesures fiscales.

La CGT estime que la mobilisation des salariés, actifs et retraités, doit perdurer et s'amplifier pour exiger que les engagements de l'État, relatifs à l'autonomie, soient actés. Cela s'inscrit dans des actions comme celle du 31 mars dernier.

**Pour la CGT, il faut lutter pour que :**

- **le droit à l'autonomie soit intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale,**
- **la création d'un grand service public de l'autonomie avec les embauches nécessaires.**

## ▼ HUMEUR

/ Gilles LE MIGNON

**Scandaleux, injuste... Il n'y a pas de mots pour qualifier l'augmentation des frais courants des députés de 2750 euros par mois.**



En pleine crise économique et sanitaire, alors que des milliers de salariés sont au chômage, le gouvernement a décidé d'augmenter le plafond des frais courants des députés, passant de 18 950 euros annuels à 21 700 euros, soit une hausse de 15%.

Suscitant une vive polémique, le premier questeur de l'assemblée nationale et député LREM d'Ille-et-Vilaine, a dû s'expliquer devant un plateau de télévision. Passablement agacé par la façon dont sont présentées les choses par certains, il a tenté de démontrer, que le confinement, le couvre-feu et le télétravail obligent, la difficulté qu'ont les députés à conserver une proximité avec leurs administrés.

Cela entraînant un usage accru du téléphone, d'internet, de courriers postaux... et donc une augmentation accordée au regard de ces dépenses.

De qui se moque t-on ? Les salariés qui adoptent notamment le télétravail et qui pour certains d'entre eux en subissent les conséquences (Appels téléphoniques y compris les dimanches, portable personnel pour travailler...) n'ont pas eu d'augmentation que je sache. Une injure aussi pour les salariés, affectés par la crise, qui ont du mal à finir leurs fins de mois dans cette période.